



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 1275-275 ET 1763**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-275 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones C3-120, C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-245, C3-263, C3-301, C3-302, C2-306, C3-307, C3-352, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000, C3-1001 et C3-1012, afin de permettre l'usage spécifique « Point de vente et distribution de cannabis » et les dispositions particulières à cet usage**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 17 septembre 2018.

QUE le Règlement n° 1763 intitulé :

**Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 9 octobre 2018.

QUE ces règlements ont été examinés et approuvés par la résolution numéro CA 18-10-10-11 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 10 octobre 2018 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ces règlements a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le onzième (11<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre deux mille dix-huit (2018) sous le numéro de certificat VD 2018-10.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce douzième (12<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)